

*Question présentée par le député :*

*M. Jean Batou*

*Date de dépôt : 11 mars 2020*

## **Question écrite urgente**

### **à propos des mesures cantonales prises par le Conseil d'Etat en vue de lutter contre la diffusion du coronavirus**

En 3 mois, le coronavirus a atteint plus de 100 000 personnes dans le monde, causant la mort de plus de 3000 d'entre elles. La progression de cette épidémie peut être suivie au quotidien, pays par pays, sur la carte établie par l'Université Johns Hopkins :

<https://storymaps.arcgis.com/stories/4fdc0d03d3a34aa485de1fb0d2650ee0>

En réalité, les statistiques des personnes touchées n'ont guère de sens, puisque la majorité des cas suspectés sur la base de symptômes ne sont pas soumis à des tests.

Pour autant, il semble bien qu'après l'Italie, relativement à sa population, la Suisse soit le pays d'Europe le plus affecté par Covid-19, et que Genève, avec le canton de Vaud, soit, après le Tessin, l'un des cantons les plus touchés de Suisse. Je ne sais pas si le professeur Adriano Aguzzi, directeur de l'Institut de neuropathologie de l'Université de Zurich, a raison d'affirmer que « La Suisse se trouve aujourd'hui là où l'Italie était il y a deux semaines, et que dans deux semaines, nous serons là où l'Italie se trouve aujourd'hui ». Mais dans tous les cas, il serait prudent de l'écouter, lorsqu'il défend qu'il serait temps « de fermer MAINTENANT toutes les institutions non essentielles et d'éviter plus de dégâts en aval » (*Heidi News*, 9 mars 2020).

A ce stade, les experts en maladies contagieuses ne peuvent en effet encore établir précisément la mortalité et la contagiosité de Covid-19, causé par le SARS-CoV-2, dont deux espèces distinctes, L et S, circulent déjà largement, la seconde, plus répandue, étant plus dangereuse que la première (*National Science Review*, 3 mars 2020). Ce qui est certain, c'est que plus le germe circule, plus il a de chances de muter en passant d'un individu à

l'autre. D'où les efforts requis pour contenir au maximum l'extension de l'épidémie. Mais dans tous les cas, en comparaison avec le SARS (syndrome respiratoire aigu sévère) ou le MERS (syndrome respiratoire du Moyen-Orient), Covid-19 s'est répandu beaucoup plus rapidement : pour atteindre 1000 personnes, le MERS avait pris deux ans et demi, et le SARS 4 mois, contre 48 jours pour Covid-19.

Le 28 février 2020, le Conseil fédéral a publié une ordonnance visant à interdire les manifestations publiques ou privées réunissant plus de 1000 personnes, mais aussi à contrôler étroitement les manifestations plus restreintes. Le 6 mars, il a recommandé aussi une série de mesures de prévention accrues pour les personnes à risque.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat a annoncé des mesures complémentaires visant à soumettre à autorisation préalable toutes les manifestations de 100 à 1000 personnes. Il a surtout annoncé des mesures concrètes de soutien à l'économie privée (fonds de 95 millions pour des cautionnements et des prêts, activation facilitée du chômage partiel, délais supplémentaires pour le paiement des impôts, etc.).

En matière de protection de la population, il est resté beaucoup plus flou, comme le révèle cette formule du président du Conseil d'Etat, qui prêterait à sourire dans un autre contexte : « Il faut éviter l'alarmisme parce que les choses sont ce qu'elles sont. »

Ceci m'amène aux questions suivantes concernant le plan d'action envisagé par les autorités genevoises pour l'ensemble des habitant·e·s du canton, compte tenu des importantes compétences dont elles disposent en la matière à teneur de la loi fédérale sur les épidémies (art. 40, alinéas 1 et 2 LEp).

- 1. L'Etat de Genève ne devrait-il pas prendre des mesures beaucoup plus fortes afin de contenir la diffusion de l'épidémie sur les lieux de travail ? Les mesures annoncées par l'Etat, comme principal employeur, à l'égard de ses employé·e·s à risque (aménagement des horaires et des postes de travail, possibilités étendues de télétravail, libération de l'obligation de se rendre au travail, etc.), ne devraient-elles pas pour le moins être imposées à tous les employeurs ?*
- 2. La mise en place d'horaires de travail décalés afin d'étaler les heures de pointe dans les transports publics, ainsi que l'augmentation des rythmes de passage des véhicules pendant ces créneaux horaires, ne devraient-elles pas être envisagées dans toute la mesure du possible ?*

3. *Quel dispositif le Conseil d'Etat entend-il mettre en place pour garantir le maintien de l'intégralité du salaire des employé-e-s empêchés totalement ou partiellement par l'épidémie en cours de se rendre sur leurs lieux de travail ?*
4. *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de communiquer largement pour faire connaître les droits et devoirs des employeurs et des employé-e-s dans le contexte de l'épidémie en cours ?*
5. *Quelles mesures spécifiques le Conseil d'Etat a-t-il décidé de prendre en faveur des « intermittents du spectacle », dont le gagne-pain dépend de la tenue d'événements publics ?*
6. *En cas d'installation de l'épidémie dans la durée, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas intervenir auprès de Berne pour une extension des délais légaux de protection contre les licenciements inopportuns ?*
7. *Quel plan d'urgence l'Aéroport international de Genève a-t-il adopté, comme il y est tenu par la loi fédérale sur les épidémies (article 42, alinéa 1 LEp) ?*
8. *Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre en cas de réquisition du personnel de santé frontalier travaillant à Genève ? En effet, les préfets ont cette compétence à l'échelle départementale (Code de la santé, article L.3131-8).*
9. *Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de financer l'ensemble des mesures nécessaires à la gestion de la crise sanitaire en cours ? Ne devrait-il pas proposer au Grand Conseil l'introduction d'un impôt de solidarité exceptionnel à charge des personnes privilégiées ?*
10. *Le 4 mars, le Département fédéral de l'intérieur a décidé que le test de dépistage de Covid-19 serait remboursé à hauteur de 180 francs par l'assurance-maladie obligatoire.*
  - a) *Quel est le prix actuellement facturé pour ce test par les HUG ?*
  - b) *Les HUG disposent-ils du nombre de kits nécessaire pour faire face aux besoins de dépistage prévisibles dans les jours et semaines à venir ? Sinon, quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il pour combler un éventuel déficit ?*
  - c) *Compte tenu de la franchise et de la quote-part à charge de l'assuré-e, n'est-il pas à craindre que certaines personnes nécessitant une telle analyse y renoncent pour des raisons financières ?*

- d) *Dans un souci évident de santé publique, le canton ne devrait-il pas prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que ce test soit gratuit ?*
- e) *Le canton de Genève ne devrait-il pas intervenir auprès des autorités fédérales pour qu'une telle gratuité soit promue au plus vite au niveau national ? L'élue de notre groupe à Berne a déjà interpellé le Conseil fédéral à ce sujet.*